



*Lettre aux amis et bienfaiteurs  
de l'École Saint-Jean-Bosco*

*N° 23 – Février 2016*



## *Le courrier de La Ville*

### *Les fondements du nouveau socle*

Le nouveau socle dont il s'agit est celui publié par le ministère de l'éducation nationale en avril dernier et qui s'intitule « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Ce socle est nouveau car il remplace l'ancien qui datait de juillet 2006. Ce texte officiel rassemble et synthétise tout ce qu'un élève doit apprendre à l'école durant le temps de sa scolarité obligatoire, soit de 6 à 16 ans, ce qui correspond à l'école primaire et au collège. Les objectifs de ce socle commun doivent être atteints par tous les élèves, y compris ceux de nos écoles hors contrat ou ceux qui sont scolarisés à la maison. Il diffère des programmes scolaires qui ne concernent eux que les écoles publiques et privées sous contrat. C'est donc sur les contenus de ce nouveau socle que nous serons jugés lors des inspections menées par les fonctionnaires de l'éducation nationale. Il est donc intéressant de savoir de quoi il se compose et de dégager les fondements sur lesquels il s'appuie.

#### **Un socle creux**

La lecture des contenus de ce socle est éminemment déconcertante. On s'attendrait à y trouver une série de chapitres correspondant aux matières à enseigner (français, mathématiques,

langues étrangères...) avec des objectifs précis et clairement définis. C'était le cas du socle précédent dont la lecture était facile, la compréhension aisée. Un élève devait ainsi à 16 ans connaître en français : « la nature des mots et leur fonction » ou « la conjugaison des verbes », en mathématiques : « les quatre opérations et leur sens » ou « les identités remarquables ». Ce précédent socle pouvait être critiqué en raison de certains de ses contenus (la Bible et le Coran mis sur le même pied dans la connaissance du « fait religieux ») ou de ses manques (pas d'analyse logique en français). Dans le nouveau socle, vous recherchiez en vain une telle exposition. A peine pouvez-vous trouver, de-ci, de-là, des bribes du contenu d'un programme.

Les titres des chapitres vous plongent dès l'abord dans un abîme de perplexité. Nous avons ainsi cinq « domaines » :

1. les langages pour penser et communiquer
2. les méthodes et outils pour apprendre
3. la formation de la personne et du citoyen
4. les systèmes naturels et les systèmes techniques
5. la représentation du monde et l'activité humaine.







Comme le remarque M. l'Abbé Bourrat, directeur de l'enseignement pour les écoles de la Fraternité Saint-Pie X en France : « 4 domaines sur 5 sont en effet des cadres formels, des outils de communication, des démarches intellectuelles dont le contenu est secondaire. Il ne s'agit plus de disciplines d'enseignement mais de cadres, de structures pour l'esprit et le comportement humain »<sup>1</sup>. Le seul domaine qui ose définir des connaissances est le troisième, qui correspond aux nouveaux programmes de morale et d'éducation civique. Ce n'est plus un socle, c'est un échafaudage hétéroclite dressé autour du vide. L'enfant est censé exercer son esprit critique, mener des expérimentations mais sans avoir pris la peine d'étudier sérieusement les éléments fondamentaux de chaque matière.

Prenons l'exemple du français. Cette matière est abordée tout d'abord dans le domaine 1, au premier paragraphe intitulé : « Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ». Il s'agit ici non de connaître la structure de la langue ou d'avoir étudié la littérature, mais uniquement d'utiliser le français dans des situations de communication, d'échanges. Une mention du français se retrouve dans le domaine 5 : « L'élève imagine, conçoit et réalise des productions de natures diverses, y compris littéraires... ». L'élève est invité à produire, mais nulle part nous ne lisons qu'il doit d'abord s'approprier les textes des grands auteurs, goûter la littérature, enrichir sa culture. Ce socle est décidément bien creux. Je ne peux résister au plaisir de citer Alain Finkielkraut : « l'école qui donnait la langue avant de donner la parole, c'était mieux que l'école qui fait l'inverse sous prétexte d'encourager la créativité ; les humanités, c'était mieux que le prêchi-prêcha écocitoyen des enseignements pratiques interdisciplinaires »<sup>2</sup>.

Précisons également que l'étude du français côtoie à égalité dans le premier domaine les langues étrangères, les langages mathématiques, scientifiques et informatiques et les langages des arts et du corps. Et il s'agit bien d'égalité entre le français et les autres langages. Le nouveau livret scolaire indique le barème du contrôle continu en classe de 3ème en vue de l'obtention du diplôme national du brevet : 50 points attribués pour chacun d'entre eux !

### Une éducation du comportement

De fait, ce socle ne vise pas précisément à définir des contenus d'enseignement mais à éduquer un comportement, à formater les esprits.

Le terme de « compétences » utilisé dans le titre l'indique déjà. Il est défini par la suite : « aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes et inédites ».

Le socle fait la part belle à la mise en situation, à la réactivité de l'élève, à la pédagogie par projet. Glanons quelques expressions typiques : « [l'élève] adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs », « l'élève sait que la classe, l'école, l'établissement sont des lieux de collaboration, d'entraide et de mutualisation des connaissances », « il comprend en outre l'importance de s'impliquer dans la vie scolaire (actions et projets collectifs, instances), d'avoir recours aux outils de la démocratie », « l'élève sait mener une démarche d'investigation », « l'élève imagine, conçoit et fabrique des objets et des systèmes techniques », « l'élève connaît l'importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé », « il mobilise son imagination et sa créativité au service d'un projet personnel ou collectif ».

Ce primat de l'action, et même plus précisément de la réaction de l'élève face à une situation, a pour fondement toutes les pédagogies modernes qui se sont développées au 20ème siècle, tant en France que dans les pays anglo-saxons, notamment les Etats-Unis.

Ainsi l'américain John Dewey envisage l'école comme un lieu de vie où l'enfant a conscience d'appartenir à un groupe et accepte d'apporter sa collaboration. L'environnement scolaire visera à faire adopter par les élèves une conduite morale démocratique. Ce spécialiste de psychologie appliquée rejette comme inappropriées les notions traditionnelles de disciplines et de programmes. Ses principes seront appliqués aux Etats-Unis et entraîneront un véritable désastre éducatif.

L'étude exclusive du comportement (en anglais behaviour, d'où le behaviorisme) incite à créer dans la classe le cadre propice à la formation de tel ou tel comportement que l'enseignant veut former dans l'apprenant. Eduquer, c'est par conséquent produire un

1 – Abbé Bourrat, intervention sur le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, session des institutrices, Le Pointet, juillet 2015.

2 – Débat entre Juppé et Finkielkraut, *Le Point*, jeudi 14 janvier 2016, n° 2262, page 38.

stimulus qui va déclencher une réponse comportementale, autrement dit, conditionner l'élève. Dans cette perspective, le contenu des connaissances est sacrifié au bénéfice des compétences, des savoir-faire et des savoir-être.

A tout cela s'ajoute la « pédagogie par projet » : l'enfant vient en classe pour faire des choses, et à l'occasion de ces actes, l'enfant intègre telle ou telle connaissance qui lui est utile. L'enfant devient donc le centre du système scolaire, le professeur est un adulte de référence, une personne-ressource, un animateur pour mener à bien un projet<sup>3</sup>. De nombreux éléments introduits dans les programmes répondent à ces principes : les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) mis en place au collège, les parcours éducatifs (parcours citoyen, parcours avenir, parcours

d'éducation artistique et culturelle) également pour les collégiens, les travaux personnels encadrés (TPE), qui comptent pour la note du bac, en première.

Ainsi s'éclaire le contenu de ce socle commun : pas de connaissances précises, mais des mises en œuvre, des expériences, des confrontations, des méthodes, afin de former le parfait citoyen du 21<sup>ème</sup> siècle.

Pour terminer, je laisserai la parole à un étudiant d'HEC qui écrit dans une tribune du *Monde* : « A bas les connaissances fondamentales qui emplissent ces esprits sans construire. Il s'agit de valoriser en classe ce qui est nécessaire dans la société »<sup>4</sup>. Madame le ministre a déjà son remplaçant. ♦

Abbé Ludovic Girod

3 – Un bon résumé de ces théories modernes se trouve dans l'article de Henri Nivesse, *Les fondements idéologiques du « pédagogisme »*, in *Les Cahiers de l'Education*, n°11, mai 2008.

4 – Cité par Alain Finkielkraut dans *Le Point*.

## Un drôle d'Annibale ...

*Au centre de l'emploi du temps de la semaine à l'école, la sainte messe : c'est évidemment la messe traditionnelle qui est célébrée. Aux plus grands, les cours de doctrine expliqueront les raisons de ce choix et du refus de la messe « de Paul VI ». À tous, la lecture de la biographie d'Annibale Bugnini par Yves Chiron<sup>1</sup> manifesterait utilement la psychologie de celui qui en fut, dans l'ombre, le promoteur.*

### La « méthode » Bugnini.

Secrétaire de la commission préparatoire pour la liturgie chargée de présenter un schéma au Concile Vatican II, « exilé » pendant le concile mais finalement nommé secrétaire du *Consilium* chargé de mettre en œuvre, après sa clôture, les réformes qui y furent décidées<sup>2</sup>, le père Bugnini (consacré évêque en 1972) fut le principal artisan des changements qui touchèrent tous les rites de la liturgie latine et dont le plus visible fut celui de la messe. M. Chiron semble parfois faire l'histoire de la réforme plus que celle de son artisan : c'est que Bugnini fut un homme de l'ombre, plus organisateur faisant appel à des spécialistes que liturgiste lui-même (p. 12). Il

intervenait peu dans les débats, mais savait exercer son influence : il était le lien entre les groupes d'experts qui travaillaient séparément (p. 91), et savait attendre que l'heure soit propice pour avancer. Sans s'en cacher, il indique lui-même (nous sommes en 1961) son programme pour atteindre les réformes désirées sans choquer : « Que prudemment les choses soient présentées sous un biais acceptable ... qu'on dise beaucoup en germe seulement et ainsi qu'une porte soit laissée ouverte à des déductions et des applications postconciliaires légitimes et possibles ... Il faut avancer discrètement » (p. 92). Bref, avançons masqués.

### Volontarisme.

Discret mais déterminé, Bugnini savait imposer ses vues et diriger les travaux là où il le voulait. Ainsi, certaines réformes, comme l'introduction de la communion sous les deux espèces n'étaient demandées par personne : le *Consilium* dont il dirigeait concrètement les travaux l'introduisit et à cette occasion il rédigea un article enthousiaste sur ce point

qui l'intéressait – lui au moins (p. 129). Après le Concile, un conflit opposa ce *Consilium* à la Congrégation des rites, puisque leurs prérogatives se recoupaient en partie : jamais le *Consilium* (donc Bugnini) ne céda de terrain. Les décrets furent signés par les deux organismes et le *Consilium* garda sa chère indépendance qui lui donnait plus de marge de manœuvre pour pousser loin les réformes (p. 113 sv). Ce volontarisme était la marque depuis le début du Mouvement liturgique<sup>3</sup> : bien avant Vatican II, les expérimentations s'étaient multipliées (Bugnini s'y essaya dès 1943 avec une messe dirigée par un animateur, avec des pancartes en italiens paraphrasant l'action liturgique) et l'écho en était assuré par des cercles organisés. Au final, le résultat de cet activisme est impressionnant : alors que les vœux exprimés par les évêques en préparation du concile n'exprimaient, au sujet de la liturgie, que des demandes d'un changement très limité (p. 58), les objectifs des « experts » liturgistes des années préconciliaires furent entièrement atteints voire dépassés. Les innovations portées par le *Consilium* allaient si vite que ce qui était jugé comme une « fantaisie » à bannir par des réformistes eux-mêmes, comme la communion dans la main, devenait la norme quatre ans plus tard (p. 135).

### Cynisme.

Cette volonté persévérante de pousser loin la réforme ne trouva pas à Rome d'opposants aussi déterminés. Bugnini lui-même rapporte l'anecdote suivante. Venu faire part au pape des résistances que suscitait sa réforme de la messe, il se vit répondre par Paul VI pour le rassurer :

« Vous avez vu ce qui est arrivé pour l'introduction du nom de saint Joseph dans le canon [de la messe] ? D'abord tout le monde était contre. Puis est arrivé le pape Jean [XXIII], qui un beau matin a décidé de le faire, et l'a fait promulguer, et alors tout le monde a applaudi, même ceux qui au départ s'étaient déclarés opposés » (p. 153).

Ce cynisme de Paul VI met en perspective les pieuses déclarations d'un cardinal Siri réputé conservateur mais prêt à tout sacrifier à l'obéissance au pape (p. 164) ou encore les petites consolations d'un cardinal Seper qui, à titre personnel, se vantait auprès de personnes choisies de ne pas célébrer le *Novus Ordo Missæ* (p. 193). Obéissance, obéissance ...

### Fanatisme et légèreté.

La réforme liturgique fut l'œuvre de sa vie : destitué de son poste à Rome en 1975, il s'attela tout de suite à écrire l'histoire de cette réforme à laquelle il avait été tant lié, n'hésitant pas à s'appuyer sur des documents qu'il n'aurait pas dû conserver (p. 207). Était-il pourtant qualifié pour diriger une réforme qu'un cardinal peu suspect de conservatisme considérait comme le changement le plus profond jamais réalisé dans la vie de l'Eglise catholique<sup>4</sup> ? Un de ses collaborateurs évoquera plus tard « son manque de formation et de sens théologique » (p. 12). Bugnini avoua lui-même, dans un moment d'étonnante franchise, que s'il souhaitait voir le bréviaire réformé, c'était avec l'idée de réduire le « *pensum* quotidien » (p. 37), ce qui paraît un peu désinvolte chez celui qui était alors le directeur du Centre d'Action Liturgique en Italie. Organisateur, il sut s'entourer d'experts : les grands noms du Mouvement liturgique (p. 69). Les célébrations du peuple de Dieu se voyaient, de manière étonnante, confiées à des érudits partageant le même horizon « pastoral », oubliant peut-être que la liturgie, avant d'être enseignement des fidèles, est d'abord un culte rendu à Dieu. Le père Bouyer, pourtant lui-même expert du *Consilium*, va jusqu'à évoquer dans ses *Mémoires*, quant à la préparation du *Novus Ordo Missæ*, une œuvre faite en partie par des « fanatiques » du Mouvement liturgique (p. 146). Cette confiscation n'empêcha pas une certaine légèreté dans la mise en œuvre : le même père évoque en souriant comment on fit appel à lui pour rédiger en moins de vingt-quatre heures une partie d'une des prières eucharistiques du nouveau missel, rédaction terminée dans l'urgence ... à la terrasse d'un bistrot (p. 147)<sup>5</sup> !

### Franc-maçon ?

Mgr Bugnini fut soudainement destitué de sa fonction en 1975 et « promu » dans un poste diplomatique loin de Rome. Rapidement se répandit la rumeur de son appartenance à la franc-maçonnerie, qu'il nia toujours. Apparemment, l'historien ne dispose pas des éléments probants pour appuyer cette accusation, et l'explication est plutôt à trouver dans l'angoisse de Paul VI devant la situation postconciliaire, en particulier liturgique (p. 199). Le dernier témoignage cité par M. Chiron reste cependant étonnant. À un de ses plus proches collaborateurs lui posant franchement la question de cette appartenance,

Mgr Bugnini répond : « Je n'aurai jamais franchi ce pas ». On ne peut s'empêcher de se demander : jusqu'où alors avait-il cependant accepté d'aller ?

### Pour un accord Rome – Ecône ?

Nonce apostolique en Iran, Mgr Bugnini ne cessa pas de s'intéresser aux suites de sa réforme. En septembre 1976, année de la *suspens a divinis* de Mgr Lefebvre, il écrivit à Rome des propositions à faire à l'évêque rebelle : on lui accorderait la célébration de la messe à certaines conditions, dont une déclaration disant que la nouvelle messe n'est ni hérétique, ni protestante ; la célébration de la messe traditionnelle dans des églises déterminées, à horaire fixe ; une mise en œuvre confiée aux évêques diocésains (p. 204). Paul VI refusa toute tentative d'accommodement. Mgr

Lefebvre n'eut pas à refuser ces propositions qui étaient la négation du combat de la Fraternité Saint-Pie X qu'il avait fondée. C'est pour ce combat qu'il s'était exposé à ces sanctions, lui qui deux ans plus tôt voyait dans la réforme liturgique, modification de la *lex orandi*, l'expression de la modification de la *lex credendi* intervenue au Concile :

« A une messe nouvelle correspond un catéchisme nouveau, un sacerdoce nouveau, des séminaires nouveaux, des universités nouvelles, une Eglise charismatique, pentecôtiste, toutes choses qui sont opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours <sup>6</sup> ».

Une fidélité à méditer. ❖

Abbé Benoît Espinasse

1 – Yves CHIRON, *Annibale Bugnini*, Desclée de Brouwer, 2016.

2 – Réforme expressément demandée par le Concile, l'auteur le rappelle p. 13.

3 – Roberto de MATTEI résume ainsi les idées du Mouvement liturgique : « Il attribuait une primauté absolue à la dimension *pastorale* et souhaitait un renouveau de la liturgie centré sur la *participation active des fidèles* » (*Vatican II, Une histoire à écrire*, Muller Editions, 2013, p. 107). Pour une rapide présentation de ce mouvement, *ibid.* p. 31-35.

4 – Roberto de MATTEI, *Vatican II, Une histoire à écrire*, p. 357.

5 – Dans le même ordre d'idée, Mgr Lefebvre évoque dans une conférence spirituelle la présentation à des évêques et supérieurs religieux de la messe normative qui préparait la nouvelle messe. Un père abbé fait remarquer qu'avec toutes les suppressions prévues, la messe ne durera qu'un quart d'heure. Réponse de Bugnini : Oh ! On trouvera bien quelque chose à rajouter ...

6 – « Déclaration du 21 novembre 1974 », *Vu de Haut* n° 13, p. 10.

## Chronique de l'école

Mercredi 11 novembre. Nos élèves participèrent aux différentes cérémonies en mémoire des morts pour la France. Une délégation se rendit à Bourg-en-Bresse avec le Frère Paul pour assister à la cérémonie au cimetière, un autre groupe avec l'Abbé d'André se déplaça à Châtillon-sur-Chalaronne et bien sûr l'ensemble de l'Ecole participa à la cérémonie devant le monument aux morts de Marlieux en présence des autorités locales.

L'après-midi, Monsieur Essertel nous présenta les missions catholiques en Extrême-Orient, et en particulier l'action de Mgr Jean-Baptiste Pompallier chez les Maoris au 19<sup>ème</sup> siècle. Cette conférence s'inscrit dans le thème de l'année retenu : les missions catholiques.

Samedi 14. L'Abbé d'André avait prévu d'accompagner les élèves de terminale et de première intéressés au Forum des Métiers organisé à







Préparation du futur terrain de football

Paris par le Mouvement catholique des familles, mais la nouvelle des attentats perpétrés la veille par des terroristes musulmans nous fit annuler ce déplacement.

Vendredi 20 et samedi 21. Triste nouvelle : Castor est mort, Castor n'est plus. Pire, il fut mis en pièce, dépecé, réduit en saucisse et congelé sous la haute direction de Frère Paul. Il s'agit de l'un de nos deux cochons. Le survivant a trois mois de sursis. Il s'appelle, vous l'avez deviné, Pollux. Nous précisons pour les parents justement inquiets pour la santé de leurs enfants que cette viande ne peut en aucun cas servir pour la cantine. Nous sommes un établissement sérieux qui ne présente aux élèves que de la nourriture dûment estampillée par l'industrie agro-alimentaire, les services vétérinaires et les bureaux de la Communauté Européenne, gage de sérieux et de qualité.



Finale de Tennis de Table

Jeudi 4 décembre. Commencement des travaux d'aménagement d'un terrain de football dans notre parc. Ce fut le bulldozer qui ouvrit le bal en aplanissant le terrain. Les pelleteuses vinrent par la suite pour creuser des tranchées destinées au système de drainage. La pelouse commence à pousser mais il faut encore attendre pour l'utilisation. Nous continuons bien sûr de jouer sur le terrain municipal et remercions la mairie pour cette utilisation régulière.

Mardi 8 décembre. Tous les élèves assistèrent à la messe en ce beau jour de l'Immaculée Conception, mais en deux fois vue l'exiguïté de notre chapelle. M. l'Abbé d'André célébra la messe pour le secondaire et renouvela la consécration de l'Ecole au Cœur immaculé de Marie. Le soir, le directeur se rendit avec quelques élèves à la procession organisée par le Prieuré de Lyon. En raison de l'état d'urgence, la très laïque Fête des Lumières fut annulée, mais une procession fut autorisée de la primatiale Saint-Jean jusqu'à la basilique de Fourvière. Nous suivîmes le trajet prévu, mais bien séparés du cortège officiel mené par le très œcuménique cardinal Barbarin. Nous fûmes autorisés, grande première, à célébrer la messe dans l'ancienne chapelle de Fourvière. Ce fut une messe solennelle bien fervente pour obtenir l'intercession de Marie conçue sans péché.



Messe à Fourvière

Vendredi 11. Fête de Noël de l'Ecole dans la salle municipale. Les chanteurs de la chorale sous la direction de M. Chaize donnèrent un concert apprécié. Les élèves de primaire jouèrent sous la direction de l'Abbé de Fraissinette une pièce mettant en scène un troubadour accusé injustement d'avoir volé une chaussure de la Vierge. Heureusement, tout se termina bien pour lui, ainsi que pour tout notre public grâce aux nombreux stands de Noël délicatement approvisionnés par les mamans d'élèves.







Février : les pruniers en fleurs !



La corde à sauter

Pendant les vacances de Noël, l'Abbé Girod et l'Abbé d'André se rendirent à Gastines pour y suivre leur retraite sacerdotale prêchée par l'Abbé Castelain sur le thème de la vraie dévotion à la sainte Vierge selon saint Louis-Marie Grignon de Montfort.

Jeudi 21 janvier. Les élèves du club-théâtre rejouèrent à Lyon la pièce représentée en juin dernier pour la fête de l'Ecole : *Les femmes savantes*. La salle de spectacle de l'Institution Notre-Dame des Minimes fut louée pour l'occasion. La représentation fut précédée par un concert de notre chorale. La prestation des acteurs fut bien réussie et récompensa de longues séances de répétition. Plusieurs caméras filmèrent le spectacle, ce qui nous permet de vous proposer un DVD de grande qualité pour profiter du spectacle chez vous (en vente 12 euros à l'Ecole).



Au réfectoire

Vendredi 29. Finale du tournoi en simple de tennis de table. Les abbés inscrits étant tous éliminés, ce furent deux élèves qui s'affrontèrent. Le gagnant est Martin Caillat de la classe de 4<sup>ème</sup>.

## *La nécessaire collaboration entre l'école et la famille*

*Le choix d'une école catholique est un grave devoir pour les parents chrétiens, comme le rappellent les papes à de nombreuses reprises. Mais une fois les enfants inscrits dans une bonne école, quelles seront les relations entre les parents et l'école ? La Charte des écoles de la Fraternité-Saint-Pie X, dans son article 9, précise qu'une étroite collaboration est nécessaire en vue de former le véritable esprit chrétien qui contribuera à établir le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

### **L'école, complément de la famille**

C'est la famille qui reçoit de Dieu de manière immédiate la mission de donner l'éducation à ses enfants, car c'est à la famille que Dieu communique immédiatement la fécondité. Pie XI précise que c'est un « droit inaliénable », un « droit antérieur à n'importe quel droit de la société civile et de l'Etat, donc inviolable par quelque puissance terrestre que ce soit »<sup>1</sup>.

Mais la famille, société imparfaite qui a besoin d'être soutenue par d'autres sociétés plus vastes, ne peut assumer seule cette lourde tâche de l'éducation, tant en raison des nombreuses connaissances que doivent acquérir les enfants que des multiples occupations professionnelles ou domestiques qui accaparent les parents. L'école vient donc compléter la famille pour cette tâche éducative. Une école catholique ne veut donc pas (et ne peut de toute manière pas) se

substituer à la famille. Nous sommes loin des totalitarismes dont l'une des constantes est d'enrégimenter la jeunesse et de couper le lien familial pour créer un homme nouveau conforme à l'idéologie matricielle de l'Etat.

### **Union profonde sur les principes**

Les parents chrétiens choisiront donc une école catholique pour continuer l'éducation des enfants que Dieu leur a confiés. Le critère essentiel sera l'esprit de foi et l'éducation à la vertu. Les autres aspects (niveau, organisation, personnes), même si leur importance n'est pas négligeable, restent secondaires par rapport à ce critère essentiel. Ce n'est pas d'abord le taux de réussite au bac qu'il faut considérer mais la conformité à l'enseignement de l'Évangile.



Certes, une école catholique où tous ont à cœur d'accomplir au mieux leur devoir d'état aura un niveau élevé et des résultats honorables : « Recherchez d'abord le royaume des cieux et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît » (Mt VI, 33).

La position de l'école au sujet de la crise de l'Eglise revêt également une importance particulière. Le choix d'une école qui se contente de la liturgie traditionnelle et approuve les nouveautés conciliaires va forcément entraîner un affaiblissement des convictions, un abandon du vrai combat de la foi. Le relativisme doctrinal d'un tradi-œcuménisme mondain ne peut forger les âmes dont l'Eglise et la France ont besoin.

### Les fruits de cette union

Cet accord total sur les principes, cette parfaite harmonie entre le foyer et l'école aura pour conséquence de donner à l'éducation sa pleine efficacité. L'enseignement du maître corroborera celui des parents et vice-versa.

Par contre, toute opposition sapera à la fois l'autorité des éducateurs et celle des parents. Les papes reviennent souvent sur cette question. Ainsi Pie XII : « Pour quels motifs tant d'efforts des professeurs et tant d'années de constant dévouement donnent-ils parfois si peu de fruits, si ce n'est parce que la famille par sa carence éducative, ses erreurs pédagogiques, ses mauvais exemples détruit jour par jour ce que le professeur s'efforce péniblement de construire ? [...] la collaboration des parents et des professeurs doit être constante et profonde [...] La famille doit être le plus solide appui du professeur à tous les degrés »<sup>2</sup>.

Cet accord suppose que les parents connaissent bien les principes éducatifs de l'école de leur choix et qu'ils les appliquent à la maison. Ils auront donc le souci de se former et d'apprendre pour toujours mieux pratiquer leur métier de parents.

### Et quand surgissent les différends ?

Si l'accord sur les principes doit être total, des différences de vues peuvent surgir sur des points accessoires. C'est inévitable. Même à l'intérieur d'une famille très unie surgissent inévitablement des divergences avec lesquelles les parents devront composer pour le bien commun. Que dire alors entre une école et plusieurs dizaines de familles !

Les parents ne trouvent donc pas devant eux une école à la carte prête à se plier à chacun de leurs désirs. L'école est un tout organisé avec ses règles propres, certes non monolithiques et irréformables (ce n'est pas un mammouth fossilisé), mais qui ne peut se plier à de multiples demandes particulières. Ainsi les horaires, la couleur de la blouse, le fait d'avoir des chaussures et non des baskets, la longueur de la poésie ou la taille des cahiers ne peuvent convenir parfaitement à tous.

En cas de divergence, les parents auront le réflexe d'en faire part au directeur ou au titulaire de la classe, tout en sachant que leur demande pourra ne pas aboutir. C'est mieux que de monter des cabales ou de se répandre en lettres anonymes.

Mais si le règlement interdit les téléphones portables à l'école, il n'est pas très cohérent d'inscrire son enfant et de lui confier son propre portable pour qu'il puisse l'utiliser durant la semaine.

Je me souviens de parents dont les enfants s'étaient plaints de la froidure de leur salle de classe en automne. Des parents avaient prévu de confier des thermomètres à leurs enfants pour qu'ils relèvent la température afin de pouvoir lancer une campagne de dénigrement. D'autres avertirent tout simplement le directeur qui a immédiatement fait fonctionner le chauffage dans cette classe.

Si des parents ne sont pas d'accord avec tel travail ou telle punition, ils ne doivent en rien le faire savoir à leur enfant mais défendre la décision du professeur. Ils pourront par la suite demander des explications ou manifester leur étonnement, mais sans en rien montrer à l'enfant. La dialectique sape toujours l'autorité, y compris celle des parents.

Le choix d'une école catholique, aussi excellente soit elle, ne dégage pas les parents de leurs responsabilités propres. Lorsque des enfants reviennent avec des carnets non signés parce que les parents se sont contentés de jeter un regard distrait sur leurs notes, nous sommes certes flattés de leur confiance, mais désolés qu'ils ne s'intéressent pas plus au travail ou à la conduite de leurs enfants.

L'éducation, qui est l'art des arts, demande cette harmonie profonde qui seule pourra imprégner les âmes du véritable esprit chrétien. ❖

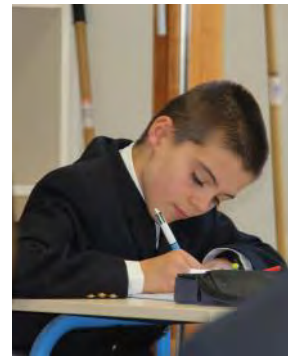
Abbé Ludovic Girod

1 – Pie XI, *Divini illius Magistri*, 31 décembre 1929.

2 – Pie XII, *Allocution aux dirigeants de l'Union catholique italienne de l'enseignement secondaire*, 5 janvier 1954.











# Comment nous aider ?



Envoyez vos dons à :

École Privée Saint Jean-Bosco

La Ville

01 240 Marlieux



Si vous le demandez, un reçu fiscal sera expédié en retour de votre don, vous permettant de réduire vos impôts.

## Les avantages du reçu fiscal

Pour les particuliers : 66% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés : 60% du montant de votre don est déductible de votre impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Le reçu fiscal est à joindre à votre déclaration de revenus de l'année dans laquelle le don a été effectué.

Merci de votre aide, et que Dieu vous le rende au centuple !

Le premier mercredi de chaque mois la messe est célébrée pour nos bienfaiteurs.